Envoyé en préfecture le 25/01/2024
Reçu en préfecture le 25/01/2024
Publié le 26 JAN. 2024
ID : 073-217301910-20240123-2024_01_23_1-DE

République Française
Département de la Savoie
Arrondissement de Chambéry
Canton du Bugey Savoyard

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :
- Afférents au CM : 19
- En exercice : 18
- Présents : 15
- Votants : 17
- Absents : 3

Date de la convocation : 18/01/2024

Objet :
Réfection du Monument aux Morts - Demandes de subventions.

Commune de NOVALAISE

Séance du 23 Janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-trois Janvier à 20 H 00
Le Conseil Municipal de la Commune de NOVALAISE, après convocation légale, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, *en MAIRIE*, sous la présidence de Madame TAVEL Claudine, Maire.

Présents : Mesdames GARDET, MANSOZ, MARCHAIS, PERRIER, WDOWIAK, Messieurs CHARPINE, DUMAS, DUPRAZ, EHNY, GROS, MANTEL, PLOUZEAU, TAIN, WROBEL.

Excusées : Mesdames CORMIER (pouvoir à Mme GARDET), CUCCURU (pouvoir à M. TAIN).
Absente : Madame FLEURET.
Secrétaire de la séance : Monsieur DUPRAZ.

Madame le Maire : ==========

- EXPOSE à l'assemblée que le Monument aux Morts nécessite des travaux de restauration : nettoyage du monument en pierre, regravure et remise en peinture de l'ensemble des inscriptions.
- INFORME que le coût de ces travaux s'élève à 8 844.60 € TTC et PROPOSE de déposer des demandes d'aides financières, les plus élevées possibles auprès de l'Etat, de la Région, du Département en sollicitant l'autorisation de délivrer l'ordre de service pour ces travaux, avant octroi des subventions.
- INVITE le Conseil Municipal à valider ces travaux ainsi que la constitution des dossiers de demandes de subventions.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- APPROUVE les travaux de restauration du Monument aux Morts s'élevant à 8 844.60 € TTC.
- SOLLICITE les subventions les plus élevées possibles auprès de :
  - L'Etat,
  - Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes,
  - Conseil Départemental de la Savoie,
- SOLLICITE une dérogation pour démarrer les travaux, avant octroi des subventions.
- CHARGE Madame le Maire de constituer les dossiers de demandes de subventions et AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ces travaux.

==========

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance,
Fabien DUPRAZ

Le Maire,
Claudine TAVEL

MAIRIE DE NOVALAISE (Savoie)

Délibération N° 2024/01/23/1 Télétransmise à la Préfecture de la Savoie le :
25 JAN. 2024

Envoyé en préfecture le 25/01/2024
Reçu en préfecture le 25/01/2024
Publié le 26 JAN. 2024
ID : 073-217301910-20240123-2024_01_23_2-DE

République Française
Département de la Savoie
Arrondissement de Chambéry
Canton du Bugey Savoyard

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :
- Afférents au CM : 19
- En exercice : 18
- Présents : 15
- Votants : 17
- Absents : 3

Date de la convocation : 18/01/2024

Objet :
Achat de matériel pour service technique – Demandes de subventions.

Commune de NOVALAISE

Séance du 23 Janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-trois Janvier à 20 H 00
Le Conseil Municipal de la Commune de NOVALAISE, après convocation légale, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, *en MAIRIE*, sous la présidence de Madame TAVEL Claudine, Maire.

Présents : Mesdames GARDET, MANSOZ, MARCHAIS, PERRIER, WDOWIAK, Messieurs CHARPINE, DUMAS, DUPRAZ, EHNY, GROS, MANTEL, PLOUZEAU, TAIN, WROBEL.

Excusées : Mesdames CORMIER (pouvoir à Mme GARDET), CUCCURU (pouvoir à M. TAIN).
Absente : Madame FLEURET.
Secrétaire de la séance : Monsieur DUPRAZ.

Madame le Maire : = = = = = = = = = =

- PROPOSE à l'assemblée d'acquérir un microtracteur, équipé d'une lame de déneigement et épandeur à sel. Ce matériel permettrait l'hiver le déneigement des trottoirs, cours d'écoles, parkings… De plus, il permettrait, durant l'été, le transport de la cuve d'arrosage, les déchets verts. La possibilité d'adapter un plateau de tonte est également envisagée.
- INFORME que le coût de ce matériel s'élève à environ 30 200 € HT.
- PROPOSE de déposer des demandes d'aides financières, les plus élevées possibles auprès de l'Etat, de la Région, du Département en sollicitant l'autorisation d'acquérir ce matériel, avant octroi des subventions.
- INVITE le Conseil Municipal à valider cette acquisition ainsi que la constitution des dossiers de demandes de subventions.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- APPROUVE l'acquisition d'un microtracteur et de matériel dont le coût est estimé à 30 200 € HT.
- SOLLICITE les subventions les plus élevées possibles auprès de :
  - L'Etat,
  - Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes,
  - Conseil Départemental de la Savoie,
- SOLLICITE une dérogation pour acquérir ce matériel, avant octroi des subventions.
- CHARGE Madame le Maire de constituer les dossiers de demandes de subventions et AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

= = = = = = = = = =

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance,
Fabien DUPRAZ

Le Maire,
Claudine TAVEL

Délibération N° 2024/01/23/2

Télétransmise à la Préfecture de la Savoie le :
25 JAN. 2024

MAIRIE DE NOVALAISE (Savoie)

Envoyé en préfecture le 25/01/2024
Reçu en préfecture le 25/01/2024
Publié le 26 JAN. 2024
ID : 073-217301910-20240123-2024_01_23_3-DE

République Française
Département de la Savoie
Arrondissement de Chambéry
Canton du Bugey Savoyard

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :
- Afférents au CM : 19
- En exercice : 18
- Présents : 15
- Votants : 17
- Absents : 3

Date de la convocation : 18/01/2024

Objet :
Ouverture de crédits sur budget 21100
Exercice 2024.

Commune de NOVALAISE

Séance du 23 Janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-trois Janvier à 20 H 00
Le Conseil Municipal de la Commune de NOVALAISE, après convocation légale, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, *en MAIRIE*, sous la présidence de Madame TAVEL Claudine, Maire.

Présents : Mesdames GARDET, MANSOZ, MARCHAIS, PERRIER, WDOWIAK, Messieurs CHARPINE, DUMAS, DUPRAZ, EHNY, GROS, MANTEL, PLOUZEAU, TAIN, WROBEL.

Excusées : Mesdames CORMIER (pouvoir à Mme GARDET), CUCCURU (pouvoir à M. TAIN).
Absente : Madame FLEURET.
Secrétaire de la séance : Monsieur DUPRAZ.

= = = = = = = = = =

Madame le Maire :

- RAPPELLE, à l'assemblée, que la règlementation en vigueur autorise le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif de l'exercice précédent en rappelant la règle : ¼ du budget d'investissement voté en N-1 sur les dépenses réelles d'investissement sans les remboursements capital emprunt, ni les restes à réaliser.

- PROPOSE, conformément aux textes applicables, de procéder à l'ouverture des crédits de dépenses d'investissement, afin de pouvoir mandater les dépenses d'investissement selon le détail ci-après :

OPERATION 28 – FORÊT - Chapitre 21

Crédits votés en 2023	54 000 €
Crédits pouvant être ouverts	13 500 €
Demande d'ouverture de crédits à hauteur de :	4 000 €

Ceci afin de régler une facture relative à l'assistance technique de l'ONF sur l'exploitation de la parcelle 2 – programme de travaux 2023.

- INVITE le Conseil Municipal à formuler son avis.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- ACCEPTE l'ouverture des crédits budgétaires par anticipation au titre de l'exercice 2024, telle que décrite ci-avant.

= = = = = = = = = =

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures

Le Secrétaire de séance,
Fabien DUPRAZ

Le Maire,
Claudine TAVEL

MAIRIE DE NOVALAISE (Savoie)

Délibération N° 2024/01/23/3 Télétransmise à la Préfecture de la Savoie le : 25 JAN. 2024

Envoyé en préfecture le 25/01/2024
Reçu en préfecture le 25/01/2024
Publié le 26 JAN. 2024
ID : 073-217301910-20240123-2024_01_23_4-DE

République Française
Département de la Savoie
Arrondissement de Chambéry
Canton du Bugey Savoyard

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :
- Afférents au CM : 19
- En exercice : 18
- Présents : 15
- Votants : 17
- Absents : 3

Date de la convocation : 18/01/2024

Commune de NOVALAISE

Séance du 23 Janvier 2024

Objet :
Rénovation et amélioration de la salle polyvalente – boulodrome.
Approbation du marché de maîtrise d'œuvre.

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-trois Janvier à 20 H 00
Le Conseil Municipal de la Commune de NOVALAISE, après convocation légale, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, *en MAIRIE*, sous la présidence de Madame TAVEL Claudine, Maire.

Présents : Mesdames GARDET, MANSOZ, MARCHAIS, PERRIER, WDOWIAK, Messieurs CHARPINE, DUMAS, DUPRAZ, EHNY, GROS, MANTEL, PLOUZEAU, TAIN, WROBEL.

Excusées : Mesdames CORMIER (pouvoir à Mme GARDET), CUCCURU (pouvoir à M. TAIN).
Absente : Madame FLEURET.
Secrétaire de la séance : Monsieur DUPRAZ.

Madame le Maire : = = = = = = = = = =

- RAPPELLE, à l'assemblée, la délibération du 12 septembre 2023 validant le projet de rénovation et d'amélioration de la salle polyvalente-boulodrome ainsi que le lancement de consultation relative à la mission de maîtrise d'œuvre.
- INFORME que l'avis d'appel public à la concurrence pour la mission de maîtrise d'œuvre a été publié sur le site *marchés sécurisés* et sur le site de la Commune, avec une remise des candidatures et offres fixée au 24/11/2023.
- INDIQUE que 4 offres ont été reçues et ouvertes par la commission d'ouverture des plis, le 28/11/2023.
- PRESENTE le rapport d'analyse des offres établi par le CAUE.
- PROPOSE, au regard des critères présents dans le règlement de consultation, de retenir ANKHA dont le siège social se situe à St Martin d'Hères (Isère), avec un montant d'honoraires de 204 500 € HT - 245 400 € TTC.
- INVITE le Conseil Municipal à valider cette offre.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- CONFIE au cabinet ANKHA la mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation et l'amélioration de la salle polyvalente-boulodrome pour un montant de 245 400 € TTC.
- AUTORISE Madame le Maire à signer le marché à intervenir ainsi que tous documents relatifs à cette mission.

= = = = = = = = = =

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance,
Fabien DUPRAZ

Le Maire,
Claudine TAVEL

MAIRIE DE NOVALAISE (Savoie)

Délibération N° 2024/01/23/4 - Télétransmise à la Préfecture de la Savoie le :

25 JAN. 2024

Envoyé en préfecture le 25/01/2024
Reçu en préfecture le 25/01/2024
Publié le 26 JAN. 2024
ID : 073-217301910-20240123-2024_01_23_5-DE

République Française
Département de la Savoie
Arrondissement de Chambéry
Canton du Bugey Savoyard

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de NOVALAISE

Séance du 23 Janvier 2024

Nombre de Conseillers :
- Afférents au CM : 19
- En exercice : 18
- Présents : 15
- Votants : 17
- Absents : 3

Date de la convocation : 18/01/2024

Objet :
Régularisation échange entre M. et Mme BELLEMIN-NOËL et la Commune de NOVALAISE.

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-trois Janvier à 20 H 00
Le Conseil Municipal de la Commune de NOVALAISE, après convocation légale, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, *en MAIRIE*, sous la présidence de Madame TAVEL Claudine, Maire.

Présents : Mesdames GARDET, MANSOZ, MARCHAIS, PERRIER, WDOWIAK, Messieurs CHARPINE, DUMAS, DUPRAZ, EHNY, GROS, MANTEL, PLOUZEAU, TAIN, WROBEL.

Excusées : Mesdames CORMIER (pouvoir à Mme GARDET), CUCCURU (pouvoir à M. TAIN).
Absente : Madame FLEURET.
Secrétaire de la séance : Monsieur DUPRAZ.

= = = = = = = = = =

Madame le Maire :

- EXPOSE à l'assemblée que, dans le cadre du réaménagement de la route de la Crusille avec création du rond-point, différentes transactions avaient eu lieu avec les propriétaires riverains concernés : échanges de surfaces de terrains et cession de parcelles.

- INDIQUE qu'une régularisation foncière, par acte notarié, n'a pas été conclue, à ce jour.

- INFORME qu'à la suite de son entrevue avec les propriétaires concernés, il a été convenu de procéder à un échange foncier consistant à :

  - Cession, à titre d'échange, par M. Yves Alain BELLEMIN-NOËL et Madame Denise BERTHET au profit de la Commune de la parcelle cadastrée section A N° 3628, d'une contenance cadastrale de 07a 29 ca,

  - Cession, à titre d'échange par la Commune à M. Yves Alain BELLEMIN-NOËL et Madame Denise BERTHET de la parcelle cadastrée section A N° 3623, d'une contenance cadastrale de 11a27ca.

- PRECISE que cet échange foncier interviendra sans soulte, ni retour de part ni d'autre, (la valeur des 2 parcelles étant estimée à environ à 3 645 €) et l'ensemble des frais notariés sera à la charge de la Commune de Novalaise.

- EXPOSE qu'il convient de valider cet échange afin de procéder à cette régularisation foncière et d'autoriser Madame le Maire à signer l'acte.

Envoyé en préfecture le 25/01/2024
Reçu en préfecture le 25/01/2024
Publié le
ID : 073-217301910-20240123-2024_01_23_5-DE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- ACCEPTE les termes de la cession, à titre d'échange, énoncée ci-dessus.
- CONFIRME que cet échange foncier interviendra sans soulte et que les frais notariés seront à la charge de la Commune.
- AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte d'échange ainsi que tout document relatif à ce dossier.

= = = = = = = = = = =

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance,
Fabien DUPRAZ

Le Maire,
Claudine TAVEL

MAIRIE DE NOVALAISE (Savoie)

Délibération N° 2024/01/23/5
Télétransmise à la Préfecture de la Savoie le : 25 JAN. 2024

Envoyé en préfecture le 25/01/2024
Reçu en préfecture le 25/01/2024
Publié le 26 JAN. 2024
ID : 073-217301910-20240123-2024_01_23_6-DE

République Française
Département de la Savoie
Arrondissement de Chambéry
Canton du Bugey Savoyard

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :
- Afférents au CM : 19
- En exercice : 18
- Présents : 15
- Votants : 17
- Absents : 3

Date de la convocation : 18/01/2024

Objet :
Cession de terrains aux Consorts REYNAUD Corbin/la Rossière

Commune de NOVALAISE

Séance du 23 Janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-trois Janvier à 20 H 00
Le Conseil Municipal de la Commune de NOVALAISE, après convocation légale, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, *en MAIRIE*, sous la présidence de Madame TAVEL Claudine, Maire.

Présents : Mesdames GARDET, MANSOZ, MARCHAIS, PERRIER, WDOWIAK, Messieurs CHARPINE, DUMAS, DUPRAZ, EHNY, GROS, MANTEL, PLOUZEAU, TAIN, WROBEL.

Excusées : Mesdames CORMIER (pouvoir à Mme GARDET), CUCCURU (pouvoir à M. TAIN).
Absente : Madame FLEURET.
Secrétaire de la séance : Monsieur DUPRAZ.

= = = = = = = = = =

Madame le Maire :

- EXPOSE, à l'assemblée, qu'à la suite de l'empiètement sur une parcelle communale, lors de la construction de leur habitation, un échange est intervenu entre Monsieur et Madame REYNAUD Jean et la Commune en 1969, avec signature d'un acte notarié le 24/11/1970.

  La Commune avait cédé, à titre d'échange, la parcelle A N° 1864 à Monsieur et Madame REYNAUD. En contrepartie, Monsieur et Madame REYNAUD avait cédé à la Commune, selon le document d'arpentage établi, les parcelles cadastrées section A 1860 et 1862.

- INDIQUE qu'à ce jour, la parcelle communale cadastrée section A N° 1862 est enclavée dans la propriété des Consorts REYNAUD. Ils souhaitent acquérir cette parcelle communale ainsi que la parcelle communale cadastrée section A N° 1860, située en bordure de la route départementale, et ce afin de créer une seule unité foncière, car ils envisagent la cession de leur propriété.

- PRECISE que les parcelles communales A 1862 et A 1860 ont une contenance totale de 509 m² et sont classées en zone A au PLU.

- PROPOSE une cession de ces parcelles au prix de 2 € le m², l'ensemble des frais notariés étant à la charge des Consorts REYNAUD.

- INVITE le Conseil Municipal à valider cette cession au prix proposé et d'autoriser la signature de l'acte à intervenir.

Envoyé en préfecture le 25/01/2024
Reçu en préfecture le 25/01/2024
Publié le
ID : 073-217301910-20240123-2024_01_23_6-DE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- APPROUVE la cession aux Consorts REYNAUD de :

  - la parcelle communale cadastrée section A N° 1862 (contenance 413 m²),
  - la parcelle communale cadastrée section A N° 1860 (contenance 96 m²).

  au prix de 2 € (deux Euros) le m², au vu de leur classement en zone agricole au PLU.

- AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte de cession de ces deux parcelles ainsi que tout document relatif à ce dossier.

= = = = = = = = = =

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance,
Fabien DUPRAZ

Le Maire,
Claudine TAVEL

MAIRIE DE NOVALAISE (Savoie)

Délibération N° 2024/01/23/6
Télétransmise à la Préfecture de la Savoie le : 25 JAN. 2024